

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mai 2021

BIOÉTHIQUE - (N° 3833)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 829

présenté par
Mme Blin

ARTICLE 19

À la première phrase de l'alinéa 10, substituer aux mots :

« que, si cette dernière le souhaite, »

le mot :

« qu' ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'enfant à naître concerne ses deux parents. Lors d'un diagnostic prénatal, il est fondamental que le couple soit informé des caractéristiques génétiques dont leur enfant est suspecté porteur.